



Ecole Élémentaire du Centre
1, rue du Maréchal Foch 67540
Ostwald
tel : 03 88 66 38 84

"Règlement intérieur de l'école"

Horaires :

Du lundi au vendredi : 8 h 15 -11 h 45 / 13 h 30-16 h Le samedi : 8h 15 -11 h 15

Les enfants sont admis dans la cour de l'école 10 minutes avant la classe, une sonnerie donnant le signal d'ouverture des portes. Avant ce signal, l'accès des différents cours est interdit :

la responsabilité de l'école n'est engagée qu'à partir du signal sonore et seulement si l'enfant se trouve dans la cour.

Il est obligatoire d'arriver à l'école à l'heure. Mais il vaut mieux envoyer un enfant en retard que pas du tout. Dans ce cas il doit être obligatoirement accompagné par un adulte jusqu'à la porte de sa classe.

Un marquage blanc au sol matérialise dans la cour rue du Maréchal Foch une zone où les parents peuvent attendre leurs enfants à 11h45 (11h15 le samedi) et 16h .

La circulation à vélo est interdite dans les cours : on pousse sa bicyclette en y entrant et en sortant.

Ne pas oublier de tenir informé l'enseignant de l'élève de tout changement dans la vie de l'enfant: nouvelle adresse, nouveau numéro de téléphone ...

Absences :

Toute absence devra faire l'objet d'une excuse le jour même. En cas d'absence supérieure à 3 jours, un certificat médical est **exigé**. Les absences injustifiées sont comptabilisées et font l'objet d'un signalement à l'Inspecteur d'Académie et il peut en découler des sanctions.

Aucun élève ne peut quitter l'école durant les heures de classe, ni entre 11h45 et 13h30 s'il est demi-pensionnaire, sans une demande écrite signée des parents et sans être obligatoirement pris en charge par son père, sa mère, son tuteur ou toute personne accréditée.

Sanctions :

Tout acte mettant en danger la sécurité physique ou morale des autres sera sanctionné. Les objets dangereux (couteaux, bouteille de verre, pétards,...) sont interdits à l'école et seront définitivement confisqués. Il en est de même pour les cartes à échanger, chewing-gums, sucettes, consoles de jeux en raison des problèmes rencontrés.

Le respect des personnes, des lieux, locaux, cours, matériel collectif et des affaires d'autrui est exigé. Tout manquement volontaire, détérioration, vol.... sera l'objet d'une sanction.

En cas de problème de comportement grave persistant de la part d'un élève, une échelle de sanctions est prévue :

1. Entretien avec les parents de l'enfant pour les informer de la gravité de la situation. Au cours de celui-ci une proposition d'intervention d'un membre du RASED (**Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté**) sera faite.
2. Au bout d'un mois un deuxième entretien est prévu pour faire le point.
3. Si aucune amélioration ne se présente une exclusion temporaire de la classe peut être décidée par le conseil des maîtres. Dans ce cas, l'élève sera accueilli dans une autre classe. " En cas extrême, une exclusion temporaire de l'école peut être envisagée.

Matériel :

Les livres prêtés par l'école sont maintenus en bon état. Tout livre perdu ou détérioré sera remplacé ou remboursé par la famille.